

mystère qui leur est échu, et en union avec les associés de la quinzaine.

3^o Mais les personnes qui sont, à la fois, de la confrérie du grand Rosaire et du *Rosaire vivant*, peuvent-elles satisfaire aux deux obligations par une même dizaine ? Non : pour gagner les indulgences de l'une et de l'autre, il faut dire d'abord le Rosaire tout entier, c'est-à-dire, quinze dizaines, chaque semaine, pour le grand Rosaire ; et, en outre, une dizaine tous les jours, pour le *Rosaire vivant*. Or, en s'en tenant même à la stricte obligation, et en divisant